



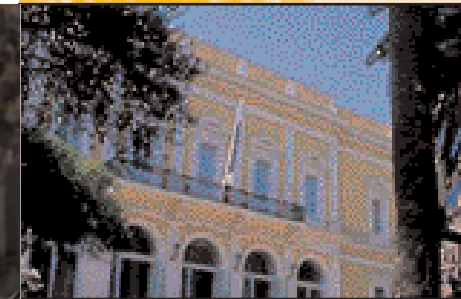
L'Etat et ses services

SOMMAIRE

- LE MOT DU PRÉFET
- P2 - RGPP : L'ÉTAT SE REORGANISE EN CORSE
- P3 - LA NOUVELLE ORGANISATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉTAT
- P4 - ORGANIGRAMME DE LA PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
- P5 - LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DCCSPP)
- P7 - LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)
- P9 - LES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES
- P10 - L'ÉTAT EN RÉGION : 5 DIRECTIONS RÉGIONALES ET 3 STRUCTURES D'ÉTAT
- P14 - MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

"L'Etat et ses services", lettre d'information électronique du Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, est éditée par la Préfecture de la Corse du Sud.

Directeur de publication : Pierre Molager, directeur de Cabinet.
Réalisation maquette et rédaction : Eve Buonomo, chargée de communication. Crédits photos : Préfecture de Corse.



LE MOT DU PRÉFET

Depuis maintenant 3 ans, l'Etat a engagé une réforme profonde de son administration, tant au niveau central que dans les départements et les régions.

Cette réforme, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), poursuit un double objectif, au service de nos concitoyens : améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat et mieux utiliser la dépense publique.

Elle permet également de clarifier les rôles et les missions des différentes administrations. Dans l'histoire récente de notre pays, il s'agit d'une des réformes les plus profondes qu'ait connu la sphère publique.

La RGPP se met en oeuvre. Elle comporte un corollaire auquel -et c'est normal- nos concitoyens vont devoir progressivement s'habituer, la création de nouvelles structures, de nouvelles organisations, de nouveaux sigles.

C'est pour vous présenter la nouvelle organisation de l'Etat dans notre région et notre département que j'ai souhaité ce numéro spécial de la lettre de *L'Etat et ses Services* pour vous en donner une vision complète et facilement accessible, pour vous présenter les

attributions de chacune des directions ou agences de l'Etat et pour vous permettre aussi d'expliquer à vos proches, à vos interlocuteurs quotidiens, à vos contacts institutionnels, comment s'articule aujourd'hui l'organisation de l'Etat.

Parce que nos repères changent et que nos habitudes sont un peu bousculées, il est fondamental qu'un travail de pédagogie, de présentation et d'explication de la réforme soit mené. Cette édition de la lettre des services de l'Etat en Corse souhaite y contribuer. D'autres actions seront menées en ce sens.

En Corse, face à un changement profond, l'administration a fait la preuve de sa capacité à évoluer, à s'adapter, à changer. C'est pour chacun de ses agents une grande fierté. La tâche n'est achevée mais la manière dont les agents de l'Etat ont accompagné et rendu possible cette réforme fait honneur au service public. Leur engagement fait vivre l'Etat en Corse.

Stéphane Bouillon

RGPP : l'Etat se réorganise en Corse

La RGPP ou révision générale des politiques publiques est une réforme d'ensemble souhaitée par le Président de la République visant à **renforcer l'efficacité et la qualité du service apporté aux usagers** tout en **rationnalisant la dépense publique**. Ainsi, depuis 2007, l'Etat a engagé une réforme de ses structures.

Une réforme au service des usagers...

Mieux répondre aux besoins de la population : le schéma d'organisation des administrations ne correspondait plus aux nouvelles réalités de notre pays et aux attentes de nos concitoyens. Certaines missions étaient parfois assurées en doublon par plusieurs services ; les préoccupations nouvelles de notre société -le développement durable par exemple- nécessitaient une approche différente et plus complémentaire ; les changements profonds induits par la décentralisation n'étaient pas assez pris en compte dans l'organisation des services de l'Etat...

En regroupant certains services, en développant une approche nouvelle de ses missions, en créant de nouvelles synergies, l'Etat répond aux demandes de la France du 21^{ème} siècle.

Optimiser les coûts de gestion : "non pas faire moins, mais faire mieux", tel est le second objectif de la RGPP à l'heure où l'importance de la dette publique handicape fortement notre pays et pèse sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens. En se réorganisant, l'Etat veut garantir une meilleure utilisation des deniers publics. En supprimant les doublons, en mutualisant les moyens, en adoptant un mode de fonctionnement plus intégré, l'Etat se donne des marges de manoeuvre nouvelles pour renforcer la compétitivité de notre pays et financer plus fortement ses actions prioritaires.

"Démarche simple qui a visé à regrouper les services qui travaillent sur des politiques proches. A organiser les structures de l'Etat non pas en fonction de celles des administrations centrales, mais en fonction des besoins " - Nicolas Sarkozy, Président de la République, avril 2008.

"L'organisation locale de l'Etat amorce une mutation historique : des administrations multiples et fractionnées vont être regroupées en pôles cohérents par grandes missions. Le travail avec les collectivités locales sera ainsi amélioré, de même que le service aux administrés" - François Fillon, Premier Ministre, avril 2008.

"Le gouvernement a effectivement voulu aller beaucoup plus loin que par le passé en matière de réforme de l'Etat (...) Avec la RGPP, l'Etat tire enfin toutes les conséquences de la décentralisation". Brice Hortefeux, Ministre de l'Intérieur, novembre 2009.

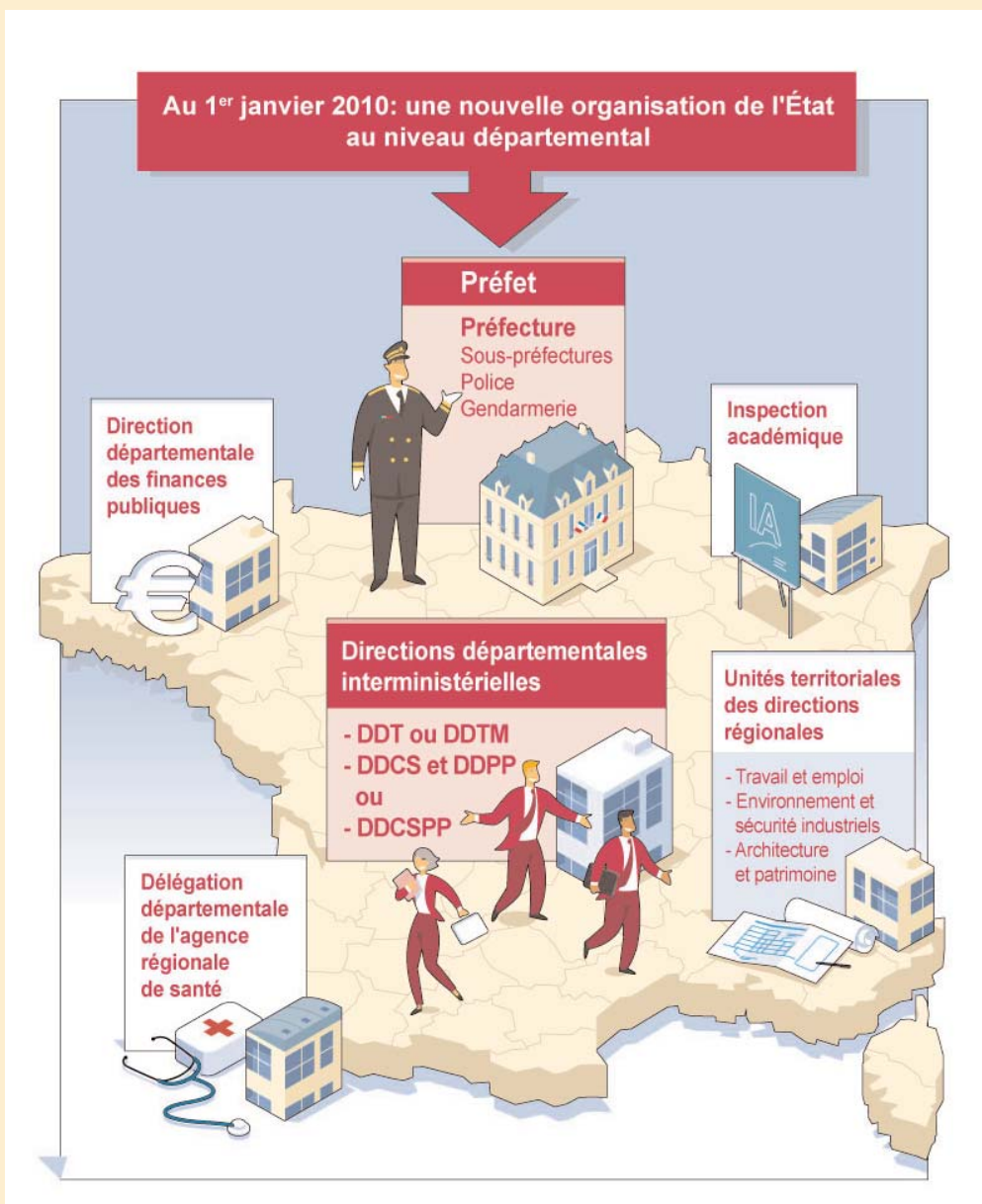
...qui aboutit à une nouvelle organisation régionale et départementale

Pour atteindre ces objectifs, les services de l'Etat en région et dans le département se sont profondément réorganisés. En outre, la répartition des rôles et des missions entre services mais également entre l'échelon régional et l'échelon départemental est plus clairement précisée. C'est donc une réforme de structure mais aussi une refonte profonde des pratiques et des méthodes.

Le niveau régional est retenu comme le mieux adapté pour le pilotage des grandes politiques publiques de l'Etat. Les services sont désormais concentrés en 8 structures régionales (directions et agences) au lieu d'une trentaine précédemment. Elles exercent des compétences correspondant au périmètre des missions des ministères.

Le niveau départemental reste l'échelon de proximité et de mise en oeuvre des politiques publiques. Avec la création de 2 nouvelles directions interministérielles (la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations DDSCPP, ainsi que la Direction départementale des territoires et de la Mer DDTM), le Préfet dispose désormais d'un état-major resserré, mieux coordonné et plus efficace.

La nouvelle organisation départementale de l'Etat dans le département



Le volet territorial de cette révision générale des politiques publiques, la **RÉATE**, conduit à restructurer les services déconcentrés. La nouvelle organisation est depuis le début de l'année dans sa phase opérationnelle et vient de **donner naissance à deux nouvelles directions départementales interministérielles** qui englobent toutes les précédentes (DDE, DDAF, DDSV, DDJS, DDTEFP, etc...) et constituent, avec la Préfecture, le cœur de l'administration de l'Etat local en Corse-du-Sud.

La **direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)**, pilotée par **Jean-Louis Aribaud**, qui comprendra quant à elle **une soixantaine d'agents** (voir p.5).

La **direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)**, qui sera forte de **240 agents** placés sous l'autorité de son directeur **Jean-Michel Palette** (voir p.7).

L'objectif est de dessiner un service public plus lisible et plus efficace que les citoyens. Deux principes guident cette réorganisation : **la subsidiarité** (l'entité la plus proche du terrain est responsable des dossiers) et **la mutualisation des compétences et**

des moyens (plus de doublons, synergie de compétences de services jusqu'ici dispersés et qui exercent des missions similaires, travail en réseau autour d'équipes rassemblées).

Rapprocher les métiers et les cultures

Ainsi, par exemple, l'instruction par la DDTM d'un permis de construire intégrera au mieux les préoccupations environnementales et la préservation des terres agricoles. La création de la délégation à la mer et au littoral, au sein de la DDTM, permettra une approche intégrée des problématiques maritimes et de gestion du domaine public.

Dans la même logique, la

création d'un service du logement et de l'urgence sociale au sein du pôle cohésion sociale de la DDCSPP permet une mise en oeuvre intégrée de l'ensemble des dispositifs permettant l'accès ou le retour des personnes sans abri ou mal logées à un logement pérenne (CHRS, Maisons Relais, application de la loi DALO...), au plus près des parcours individuels. Au sein du pôle protection des populations de cette direction, les services vétérinaires et ceux de la répression des fraudes pourront également conjuguer les contrôles opérés tout au long de la chaîne alimentaire, pour renforcer la sécurité et la confiance des consommateurs.

Organigramme de la Préfecture de Corse, Préfecture de la Corse du Sud



Coordonnateur des Services de sécurité intérieure (CSSI)

Gilles Leclair

Préfet de Corse,
Préfet de la Corse du Sud

Stéphane Bouillon



Secrétariat Général pour les Affaires de Corse (SGAC)

Martin Jaeger

(Echelon régional - cf page 11)



Secrétaire général
Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ajaccio

Thierry Rogelet



Sous-Préfet,
Directeur
de Cabinet

Pierre Molager



Sous-Préfet
de Sartène

Dominique-Nicolas
Jane

Secrétariat général

Services des ressources humaines et des moyens

Courrier
Coordination
Documentation

Service départemental des systèmes d'information et de communication

Direction de la réglementation et des libertés publiques

Elections et réglementation générale et commerciale

Etrangers et intégration
Titres d'identité

Circulation
Unité d'accueil du public

Direction des politiques publiques et des collectivités locales

Contrôle de légalité

Affaires budgétaires et financières

Intercommunalité

Développement local
Urbanisme

Bureau du Cabinet

Bureau des polices administratives

SIRDPC

Service Presse et Communication

Contrôle budgétaire

Urbanisme

CNI - Passeports

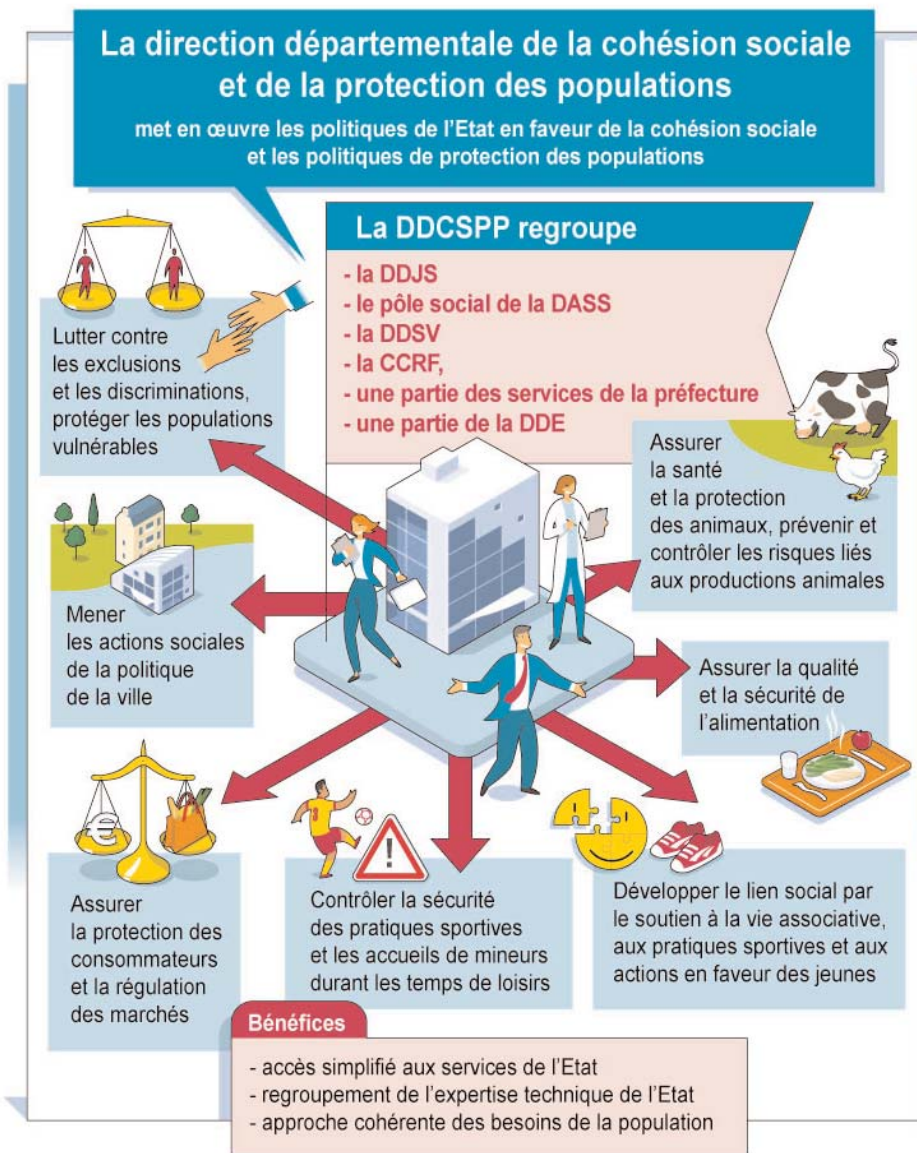
Accueil Associations

Commission de sécurité
Elections

Collectivités locales
Fermetures tardives

Marchés publics
Epreuves sportives
Expulsions

L'Etat dans le département



La nouvelle organisation départementale de l'Etat / DDCSPP - Infographie: Lorenzo Timon © DGME - octobre 2009



La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou DDCSPP

Son directeur (photo): **Jean-Louis ARIBAUD**, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, a été nommé par arrêté ministériel du 1er janvier 2010

Directeur adjoint, pour le pôle Protection des Populations : **Laurent Larivière**

Responsable du pôle Cohésion sociale : **Marie-Thérèse Dominici**

Secrétaire générale : **Emmanuelle Bortolaso-Peri**

La DDCSPP regroupe les anciens services départementaux issus :

- de la direction des affaires sanitaires et sociales,
- des services vétérinaires
- de la jeunesse et des sports
- et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

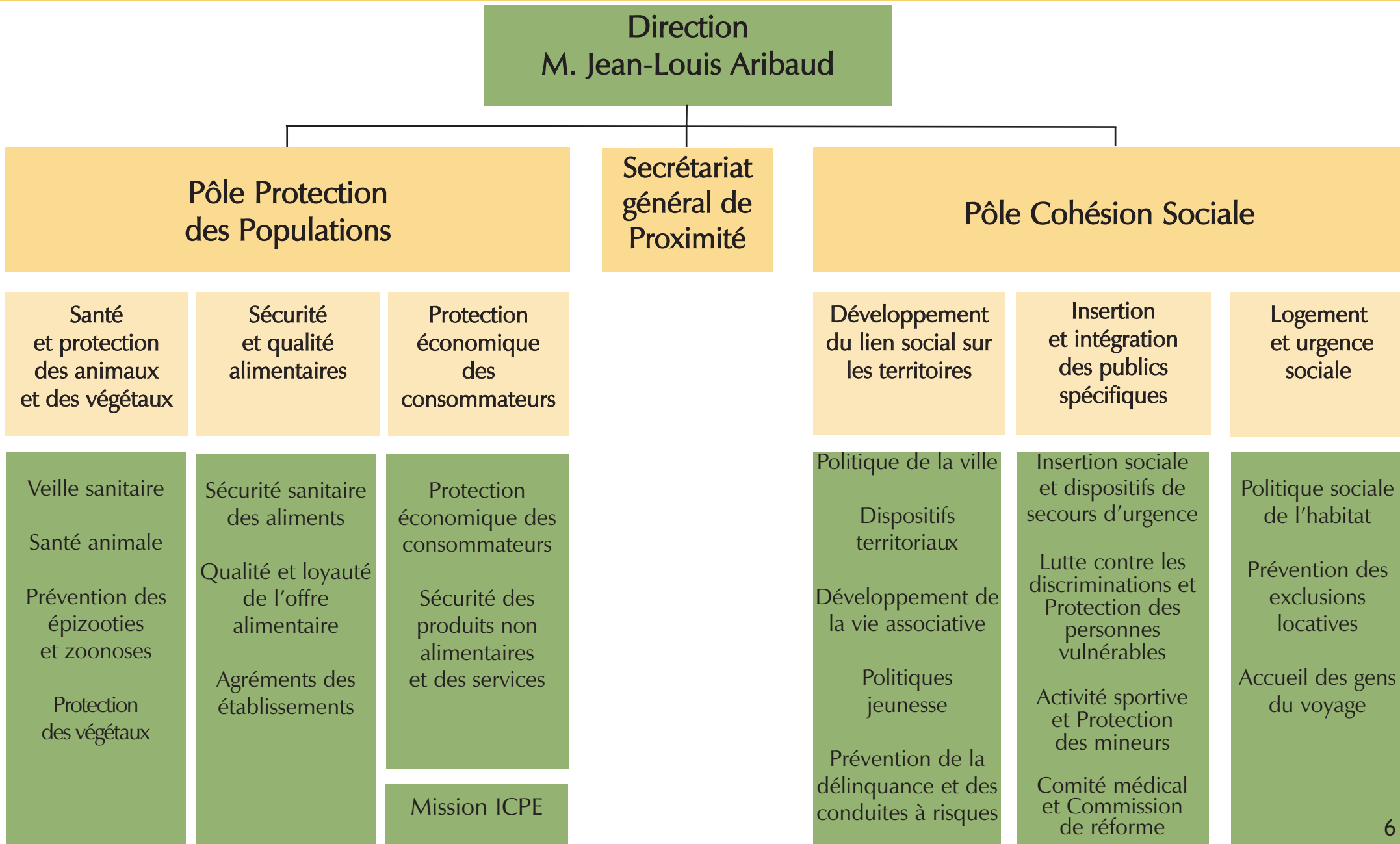
- ainsi que le bureau de la préfecture chargé des affaires de logement et de cohésion sociale.

Ses missions :

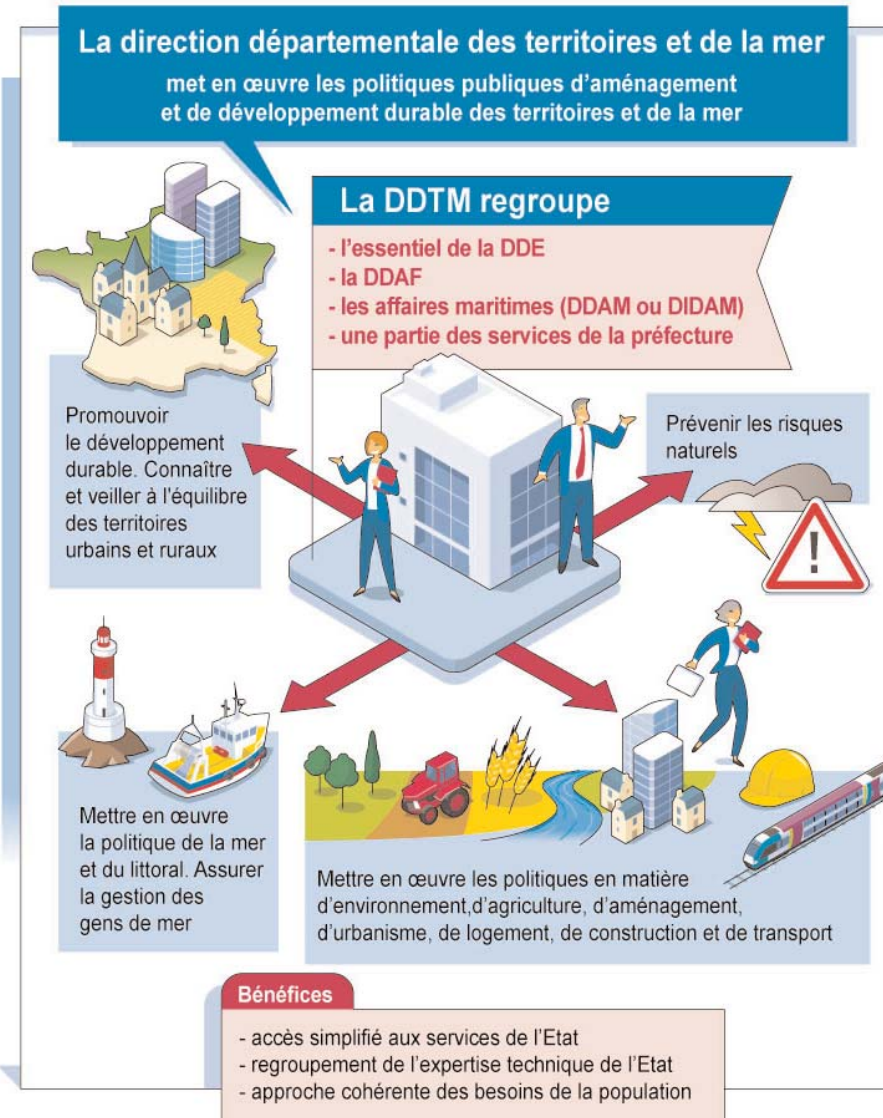
- la sécurité et la qualité alimentaire
- la protection économique et physique du consommateur
- la santé et la protection des animaux et végétaux
- le développement du lien social sur les territoires
- l'insertion et l'intégration sociale, la protection des personnes vulnérables et des publics spécifiques
- L'accès au logement et la réponse à l'urgence sociale

Contact DDCSPP :
04 95 51 61 20

Organigramme de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de la Corse du sud



L'Etat dans le département



La nouvelle organisation départementale de l'Etat / DDTM - infographie: Lorenzo Timon © DGME - octobre 2009



La Direction départementale des territoires et de la mer ou DDTM

Son directeur (photo) : **Jean-Michel PALETTE**, directeur départemental de l'équipement, a été nommé par arrêté ministériel du 1er janvier 2010 **directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud**.

Directeur adjoint : **Philippe Laycuras**

Directeur adjoint **délégué à la mer et au littoral** : **Philippe Peronne**.

La DDTM regroupe les anciens services départementaux :

- de l'**équipement**
- de l'**agriculture** et de la **forêt**

- des **affaires maritimes**
- ainsi que le **bureau environnement de la préfecture**.

Ses missions :

- le développement et l'aménagement durables des territoires
- la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement
- le développement de l'offre de logement
- la politique agricole commune
- la politique de la mer et du littoral

Contact DDTM : 04 95 29 09 09

Organigramme de la Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Corse du Sud

Direction
M. Jean-Michel Palette

Développement durable

Connaissance des territoires

Délégation à la mer et au littoral

Secrétariat
général

Economie
agricole

Aménagement
Urbanisme
Habitat

Ingénierie de
soutien aux poli-
tiques publiques

Eau
Environnement
Forêt

Représentation
territoriale Sud

Service de la mer
et du littoral

Conseil
Gestion
Management

Mise en oeuvre
de la PAC

Aménagement

ATESAT

Police de l'eau
MISE

Administration

Suivi des activités mari-
times et littorales

Ressources
humaines

Gestion 1er et
2ème piliers

Doctrine ADS

Constructions
publiques Etat

Forêt DFCI

Soutien aux
collectivités

Gens de mer
Navire

Affaires
financières

Structures
DPA

Instruction
ADS

Gestion services
publics
eau-assainissement

Risques

Application
du droit des sols

Contrôle et police

Informatique

Contrôles,
calamités, DPU

Affaires
juridiques

Appui technique
PEI,
eau-assainissement

Bureau
de l'Environnement

Qualité des eaux-
POLMAR*

Domaine public
maritime

Moyens généraux

Habitat,
Rénovation
urbaine

Education routière

Pépinière
administrative de
Castelluccio

Capitaineries

Plate forme
Support
commune

Parc routier

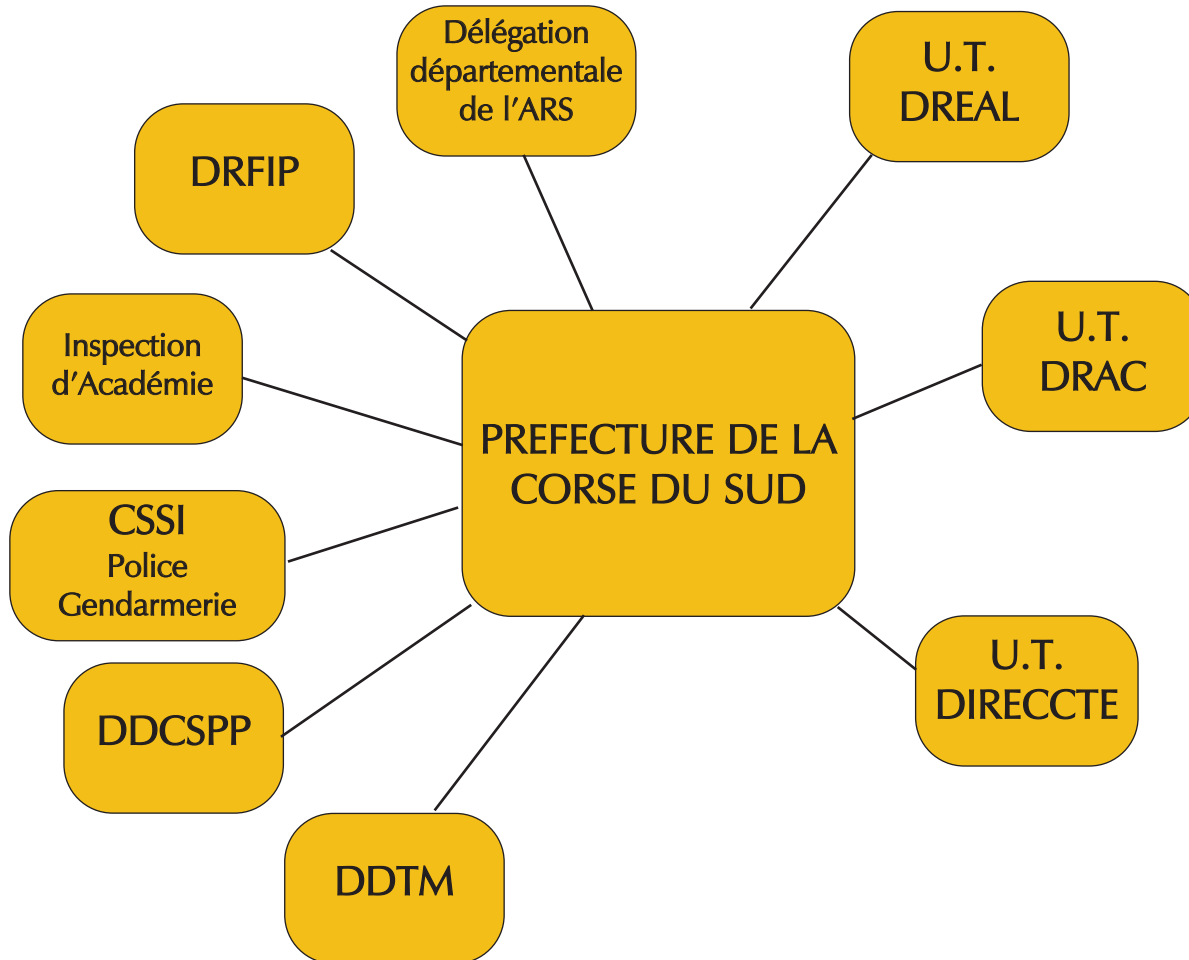
Labotatoire routier

Mission cours d'eau

Bases aériennes

*autorité conjointe
DIRM/DDTM

Les structures départementales interministérielles



Les structures départementales interministérielles sont :

- La DRFIP (en cours de création).
TPG : M. Aguilera
Pour l'instant, joindre le secrétariat de direction :
04 95 23 51 60
- L'Inspection d'Académie
Inspecteur d'académie M. Tarlet.
Tel : 04 95 51 59 51
- L'U.T. DREAL : 04 95 51 79 70
- L'U.T. DRAC : 04 95 51 52 12
- L'U.T. DIRECCTE : 04 95 23 90 00

Auxquelles s'ajoutent :

- Les Douanes : Directeur M. Rometti
04 95 51 71 71
- La Poste (direction régionale) :
Directeur M. Espinasse 04 95 51 51 51
- L'Office national des anciens combattants :
Directeur M. Rachelli 04 95 23 75 00
- Le service départemental de l'architecture et du patrimoine : Directeur M. Becmeur 04 95 51 52 09
- Pôle Emploi : Directeur M. Peretti 04 95 29 30 30
- INSEE : Directeur M. Stephani 04 95 23 54 54
- ACSE : Déléguée Mme Filippi 04 95 10 74 93

GLOSSAIRE :

ARS : Agence régionale de santé
CSSI : Coordination des services de sécurité intérieure (elle travaille aussi sous l'autorité du Préfet de Haute Corse, pour les affaires relevant de son département)
DDCSPP : Direction départementale de la

cohésion sociale et de la protection des populations
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP : Direction régionale des finances publi-

ques (il n'existe pas de direction départementale)
DRJS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
UT : Unité territoriale

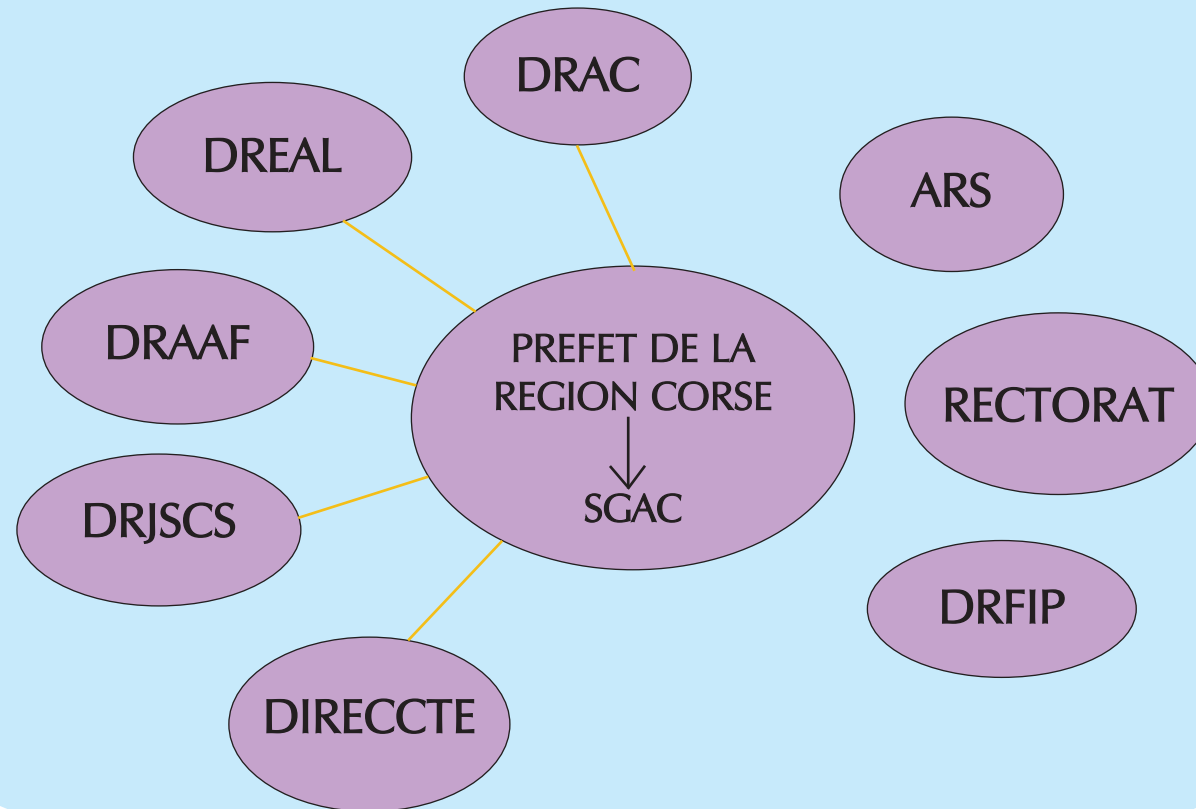
L'Etat en région corse

Le Préfet de la Corse du Sud est aussi Préfet de la région Corse.

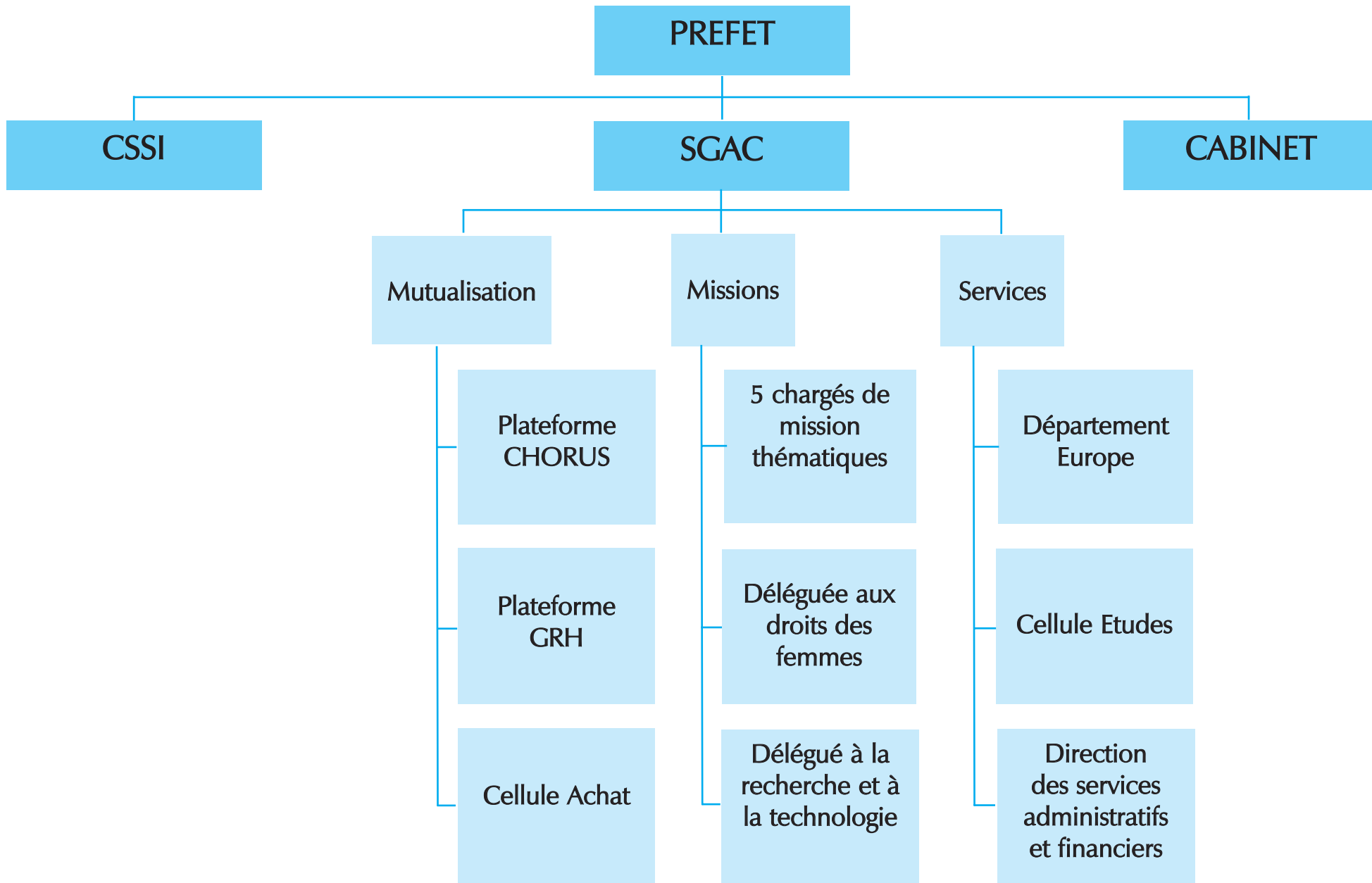
A ce titre, il dispose :

- de services au sein de la Préfecture de région (SGAC)
- de 5 directions régionales et 3 structures d'Etat

qui exercent des compétences correspondant aux missions des ministères dont elles dépendent



Les services du Préfet en région



L'Etat en région : 5 directions régionales...

**DRAC**

Direction régionale des affaires culturelles

Tel : 04 95 51 52 12

Directeur : **M. Ghilini**

La Direction régionale des affaires culturelles est le service déconcentré du Ministère de la culture et de la communication, intégrant depuis 2010 les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (anciens SDAP de Haute Corse et de Corse du Sud). La DRAC assure les missions réglementaires du ministère de la culture concernant l'action culturelle et le patrimoine.

**DREAL**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Tel : 04 95 51 79 70

Directeur : **M. Vagner**

Le regroupement de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - sauf les services "météologie" et "développement économique" qui ont rejoint la DIRECCTE), de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) et de la DRE (Direction régionale de l'équipement) permet une masse critique et un champ de compétences renforçant l'action de l'Etat sur les enjeux majeurs du développement durable, résultant notamment des engagements du Grenelle de l'environnement ainsi que des politiques du logement et de la ville.

**DRAAF**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Tel : 04 95 51 86 00

Directeur : **M. Gouello**

La DRAAF, après avoir intégré en 2009 l'échelon régional des services vétérinaires et la délégation de FranceAgriMer, pilote et coordonne les actions des DDTM et les DDCSPP de la Corse du Sud et de la Haute-Corse pour la mise en oeuvre de l'ensemble des politiques portées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) en Corse. Les orientations 2009-2011 visent à promouvoir une agriculture plus productive tournée vers l'identité et la qualité des produits, à protéger les espaces agricoles et forestiers, à garantir la sécurité sanitaire et la qualité de l'offre alimentaire.

**DRJSCS**

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Tel : 04 95 29 67 67

Directeur : **M. Dabek**

La création de la DRJSCS permet d'intégrer des administrations qui intervenaient dans des domaines proches ou similaires : la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative ; la direction régionale des affaires sanitaires et sociales-pôle solidarité et la direction régionale de l'ACSÉ (Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité).

**DIRECCTE**

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Tel : 04 95 23 90 00

Directeur : **M. Belmont**

La DIRECCTE de Corse est née de la fusion de la DRTEFP, des DDTEFP, du niveau régional de la DRCCRF, de la partie développement industriel et métrologie de la DRIRE, de la DRCE, de la DRCA, et du CRIE. Elle a pour mission d'accompagner le développement des entreprises et de favoriser leur compétitivité, l'emploi et les compétences, tout en veillant aux conditions et au respect des réglementations du travail et en assurant la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

... et 3 structures d'Etat



L'ARS

Agence régionale de la santé

Directeur : **M. Blais**

Tel : **04 95 51 98 98**

L'agence Régionale de la santé (établissement public) est la clé de voûte de la nouvelle organisation prévue par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire.

Elle regroupe les organismes jusqu'alors chargés des politiques de santé dans la région et les départements (DSS, ARH, URCAM, GRSP ...).

Ses deux grandes missions : le pilotage de la santé publique et la régulation de l'offre de santé, dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier.



Le RECTORAT

Recteur : **M. Barat**

Tel : **04 95 50 33 33**

Le Rectorat de Corse est responsable du fonctionnement de l'ensemble du service public d'éducation dans l'académie.

Le Recteur décline la politique éducative nationale au niveau local, il répartit les moyens de fonctionnement entre l'Inspection d'Académie de la Corse du Sud et de la Haute-Corse pour les écoles maternelles et élémentaires.

Le Rectorat assure aussi la gestion des établissements du second degré.

Le Recteur est nommé par décret du Président de la République en Conseil des ministres et est, en outre, chancelier des universités, où il exerce une fonction de coordination et de contrôle sur l'enseignement supérieur



La DRFIP (en cours de création)

Direction régionale des finances publiques

TPG : **M. Aguilera**

Tel Trésorerie Générale :

04 95 23 79 82

La DRFIP regroupera les services des réseaux actuels du Trésor Public et des services fiscaux.

Elle aura à sa tête un Administrateur Général des Finances Publiques (AGFIP) qui sera le comptable de l'Etat dans le département à ce titre redevable devant la Cour des Comptes.

Ses services assureront de nombreuses missions dont :

- l'assiette et le recouvrement des impôts,
- le paiement de toutes les dépenses de l'Etat et des collectivités locales du département, comme le recouvrement de leurs produits,
- les missions domaniales, notamment la conformité des opérations immobilières envisagées par les administrations avec les orientations de la politique immobilière de l'Etat.

Mise en place d'une plate-forme d'appui interministériel à la Gestion des ressources humaines

Deux circulaires du Premier ministre du 31 décembre 2008 et du 27 février 2009 définissent le rôle des plate-formes régionales portant sur la gestion des ressources humaines. La plate-forme RH est placée sous l'autorité du Préfet auprès du SGAC. Elle a pour fonction de **favoriser la mobilité des personnels, la professionnalisation et la personnalisation de la gestion des ressources humaines.** Elle est composée de cadres dédiés à cette fonction et **qui agissent au service de toutes les administrations de l'Etat** sans se substituer à leurs services gestionnaires

En Corse, la plate-forme d'appui interministériel à la GRH est **dirigée par Bruno Passot (également directeur administratif et financier du SGAC).** Elle est composée d'un **conseiller mobilité-formation Joël Vincent, d'une conseillère action sociale et environnement professionnel** (en cours de recrutement) et d'une **assistante, webmestre Francine Helec.**

Trois missions principales :

1 - La mission mobilité :

Il s'agit tout d'abord de **favoriser la mobilité des personnels à l'intérieur ou à l'extérieur de la région** en permettant à chacun de connaître l'ensemble de l'offre et de la demande disponibles.

La plate-forme, qui anime la Bourse régionale interministérielle de l'emploi public de Corse propose sur son site : <http://corse.biep.gouv.fr>, les emplois vacants des différents services de l'Etat.

Tout l'intérêt étant de procurer aux agents un service de proximité, pour ceux qui souhaitent pouvoir évoluer professionnellement sans envisager obligatoirement une mobilité géographique.

D'un autre côté, les chefs de services peuvent prendre connaissance des candidatures qui se sont portées sur les postes et organiser la sélection.

Par ailleurs, la plate-forme assistera le Préfet de Corse et le CAR dans la réflexion sur un **document prospec-**

tif de GRH : en effet, un plan de GPRH (gestion prévisionnelle des ressources humaines) à 3 ans, outil d'anticipation et d'aide à la décision, doit être élaboré par l'ensemble des régions. Anticiper sur les ressources humaines, c'est imaginer l'avenir, prévoir les évolutions des métiers et des compétences et agir en conséquence sur les recrutements, la formation interne, la requalification, pour que chaque agent conserve, dans son administration, un poste correspondant à ses compétences et bénéficie de perspectives d'évolution.

2 - La formation interministérielle

Le **plan de formation interministériel est réalisé par la plate-forme d'appui interministériel à la GRH sur la base des priorités ministérielles**, du recueil de besoins locaux, sur proposition des deux correspondants interministériels de formation des préfetures, et avec l'appui de l'IRA de Bastia.

Interlocuteur en région de la DGAFP, elle a également une vision et une information précise et actuelle des enjeux et

priorités nationales.

Elle anime le réseau des correspondants locaux de ressources humaines.

Elle est aussi ordonnateur de la formation interministérielle, et elle a pour vocation de **proposer une articulation intelligente de l'ensemble des formations sur les métiers transversaux et communs** aux différentes administrations.

Elle a l'ambition d'**organiser les mutualisations et les synergies partout où elles seront possibles**, notamment en ce qui concerne les objets de formations par essence transversaux tels que la préparation aux concours, la VAE, ou la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

Porteuse d'une vision prospective, elle conduit la réflexion interministérielle sur le plan local sur les nouvelles modalités de la formation, E-formation, ou accompagnement personnalisé par exemple.

Egalement, la plate-forme devra structurer la mutualisation dans le domaine de la logistique de formation. Cela peut concerner

les salles de formations, les différents matériels, y compris les outils de visioconférence, mais également les réseaux de formateurs.

Plus largement, le positionnement clairement régional de la plate-forme et ses missions affichées dans le domaine de la formation en font **l'interlocuteur naturel des autres acteurs de la formation régionale des fonctions publiques territoriales et hospitalières** avec lesquelles elle a déjà noué des contacts : sur ce terrain il est aussi important d'**explorer les pistes de collaboration et de mutualisations éventuelles sur le plan local.**

3 - L'action sociale et l'environnement professionnel

La plate-forme RH **animera et coordonnera le réseau régional des gestionnaires de dispositifs sociaux** et collaborera avec la SRIAS. Il s'agit là encore de développer les partenariats locaux mais aussi d'analyser les besoins en matière de mutualisation ou d'actions concertées dans le domaine social comme la médecine de prévention,

l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, l'action sociale, notamment le logement, la garde d'enfants ou la restauration.

Pour 2010, la priorité est la restauration collective, premier poste de dépense de l'action sociale, mais également première source d'inégalité pour les agents.

A l'heure de regroupement de services, de la cohabitation d'agents d'origine administrative différente, organiser et proposer un service de restauration collective commun ou tout au moins comparable devient une nécessité.

C'est un objectif ambitieux qui pourra se réaliser avec l'aide de l'ensemble des services, la plate-forme RH proposera et organisera les synergies et les mutualisations qui permettront d'y arriver.

La plate-forme d'appui interministériel à la GRH représente un espace nouveau de dialogue et de mutualisation des meilleures pratiques et de réflexion prospective dans le domaine de la gestion des ressources humaines dans un cadre interministériel régional.